



REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE PORTANT RESILIATION DE L'ENGAGEMENT POUR DEMISSION
DE MONSIEUR BENJAMIN BERHAULT
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

N° 2017-0157

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU l'arrêté n° 2008-2080 du 8 juillet 2008 portant engagement de Monsieur Benjamin BERHAULT en qualité de sapeur-pompier volontaire au sein du Corps départemental de sapeurs-pompiers des Yvelines, à compter du 1^{er} juillet 2008 ;

VU la demande écrite de démission en date du 27 décembre 2016 présentée par Monsieur Benjamin BERHAULT, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité d'emploi de fixer la date définitive de cessation de fonctions ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

- Article 1^{er}** : A compter du 27 décembre 2016, la démission de Monsieur Benjamin BERHAULT, né le 27 août 1982 à Vitry-sur-Seine (94), sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires, est acceptée.
- Article 2** : A la date précitée, Monsieur Benjamin BERHAULT est radié des contrôles.
- Article 3** : A cette date, la durée des services effectifs accomplis par l'intéressé au Corps départemental en qualité de sapeur-pompier volontaire est arrêtée à 8 ans, 5 mois et 27 jours.
- Article 4** : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.
- Article 5** : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
des Yvelines,
et par délégation :

Notifié le :

Signature de l'intéressé :

